

COMMUNE DE BOLLWILLER
Département du Haut-Rhin

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 28 MAI 2020**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

<i>Nombre de Conseillers élus :</i>	27
<i>Conseillers en fonction :</i>	27
<i>Conseillers présents :</i>	21
<i>Conseillers excusés :</i>	6
<i>Procurations :</i>	4
<i>Absents :</i>	0

Etaient présents : Véronique WIGNO, Jean-Jacques ORIO, Dominique DEBENATH, Bertrand MORGENTHALER, Marie-Rose BELTZUNG, Martine LAENG, Fernand HOLDER, Ginette CERDAN, Daniel VONTHRON, Claudette PANCALLO, Stéphane FOMHOLTZ, Valérie BOSCATO, Richard FUCHS, Patrick MACIAG, Michel VECCHIATO, Nathalie JUNCKER, Cynthia GERSTER, Graziella ALESCIO, Bryan GRAU, Mélissa ZIMMERMANN
Excusés : Jean-Luc GINDER, Nathalie PORTMANN
Les conseillers ci-après ont donné procuration :
Kilian FOITZIK à Véronique WIGNO,
Pascal ILTIS à Bertrand MORGENTHALER,
Malika LEFEVRE à Martine LAENG,
Pierre DOUSSELIN à Véronique WIGNO.

Mme Véronique WIGNO, adjointe au Maire, assistée de M. Jean GAUGLER, Directeur Général des Services, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

En application de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose que la séance se tienne à huis clos. L'assemblée accepte à l'unanimité ce mode de réunion.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du conseil municipal élu le 15 mars 2020
2. Election du Maire
3. Fixation du nombre de postes d'adjoints au maire
4. Election des adjoints au maire
5. Délégation de compétences au Maire
6. Fixation des indemnités des élus
7. Divers

1) Installation du conseil municipal élu le 15 mars 2020

Après quelques mots de bienvenue, Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire sortant, procède à l'installation des nouveaux membres du conseil municipal élus au suffrage universel le 15 mars 2020, qu'il félicite pour leur élection. Il rappelle que la liste qu'il a conduite a recueilli 764 suffrages et a obtenu 25 sièges.

La liste conduite par Jean-Luc GINDER, tête de liste « Osons et Faisons Bollwiller » a recueilli 154 suffrages soit 2 sièges.

Il donne la liste des conseillers municipaux élus :

JULIEN Jean-Paul
WIGNO Véronique
ORIO Jean-Jacques
DEBENATH Dominique
MORGENTHALER Bertrand
BELTZUNG Marie-Rose
LAENG Martine
HOLDER Fernand
CERDAN Ginette
DOUSSELIN Pierre
VONTHRON Daniel
PANCALLO Claudette
ILTIS Pascal
FOMHOLTZ Stéphane
BOSCATO Valérie
FUCHS Richard
MACIAG Patrick
VECCHIATO Michel
JUNCKER Nathalie
GERSTER Cynthia
ALESCIO Graziella
LEFEVRE Malika
FOITZIK Franz
GRAU Bryan
ZIMMERMANN Mélissa
PORTMANN Nathalie
GINDER Jean-Luc

2) Election du Maire

Conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Mme Marie-Rose BELTZUNG prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Elle désigne Mme Mélissa ZIMMERMANN benjamine du Conseil Municipal comme secrétaire.

Mme Martine LAENG et M. Bryan GRAU sont désignés en tant qu'assesseurs.

Mme Marie-Rose BELTZUNG se dit honorée de pouvoir présider cette séance, 6 ans après son mari, et elle espère que le mandat va pouvoir se dérouler dans un climat de bonne entente entre tous les élus.

Elle demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour pourvoir le poste de Maire.

M. Richard FUCHS propose M. Jean-Paul JULIEN.

Résultats :

Inscrits : 27

Votants : 25

Blanc : 1

Exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Jean- Paul JULIEN : 24 voix.

Monsieur Jean-Paul JULIEN est proclamé Maire et immédiatement installé.
Mme Marie-Rose BELTZUNG lui remet l'écharpe de Maire.

M. le Maire prend la parole. Il indique que le résultat des élections municipales prouve que le mandat précédent constitue une réussite pour les projets réalisés, la réponse aux attentes de la population. Le fait qu'une très grande partie de l'ancienne liste de l'opposition ait rejoint l'équipe actuelle a également été fortement apprécié.

Si ce travail a pu aboutir c'est parce qu'il a bien été entouré par les élus.

Il indique aux nouveaux élus qu'ils vont pouvoir réaliser une fonction enrichissante et qu'ils auront de nombreux défis à relever.

Les priorités du mandat seront l'environnement, la sécurité, la justice sociale, les personnes isolées, l'amélioration des relations sociales.

Il sera nécessaire de faire preuve de beaucoup d'écoute en abordant les situations difficiles dans l'esprit de vouloir servir l'intérêt général (qui ne constitue pas la somme des intérêts particuliers). Il donne l'exemple de la fabrication des masques où au niveau de l'agglomération, 140 000 masques ont pu être réalisés par des bénévoles.

3) Fixation du nombre d'adjoints au maire

M. le Maire invite le conseil municipal à déterminer le nombre d'adjoints au maire de la commune. Il propose de travailler avec 4 adjoints au maire.

Par ailleurs, il va nommer 6 conseillers municipaux délégués.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4) Election des adjoints au maire

M. le Maire procède à l'élection des adjoints au maire.

Il fait un appel à candidature d'une liste de 4 adjoints et laisse une minute aux candidats pour se faire connaître.

Mme Véronique WIGNO propose la liste suivante :

- Mme Véronique WIGNO,
- M. Jean-Jacques ORIO,
- Mme Dominique DEBENATH,
- M. Bertrand MORGENTHALER.

M. le Maire procède à l'élection.

Résultats :

Inscrits : 27

Votants : 25

Blancs : 1

Exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Résultat : liste de Mme WIGNO : 24 voix.

Mme Véronique WIGNO et ses co-listiers sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

- Véronique WIGNO,
- Jean- Jacques ORIO,
- Dominique DEBENATH,
- Bertrand MORGENTHALER.

M. le Maire leur remet successivement l'écharpe d'adjoint.

5) Délégation de compétences au Maire

M. le Maire informe l'assemblée que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Il est précisé que l'article L.2122-23 du CGCT indique que le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal et que le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

M. le Maire propose les délégations suivantes :

- a) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Cette délégation concerne les marchés publics inférieurs à 500 000 € HT ;
- b) De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- c) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- d) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- e) D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- f) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- g) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- h) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité les 8 délégations énumérées ci-dessus.

6) Indemnité des élus.

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal est appelé à fixer à compter du 28 mai 2020 les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués.

Le budget global maximum est prévu pour une municipalité de 8 adjoints soit un budget annuel d'environ 107 748 €.

M. le Maire propose d'appliquer les taux suivants :

Indemnité du Maire : 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

1^{er} Adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
2^{ème} Adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
3^{ème} Adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
4^{ème} Adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal délégué n°1 : 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal délégué n°2 : 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal délégué n°3 : 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal délégué n°4 : 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal délégué n°5 : 6,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal délégué n°6 : 6,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

La dépense annuelle correspond à un montant de 87 324 €.

Ce point est voté à l'unanimité.

7) Divers

Mme Véronique WIGNO tient à adresser ses condoléances au nom de l'ensemble du conseil municipal à M. Patrick MACIAG qui a perdu son papa récemment.

Elle indique par ailleurs que la bibliothèque a rouvert ses portes le 18 mai sous la forme d'un drive. Cette formule fonctionne bien. Elle attend la semaine prochaine pour voir comment le fonctionnement peut évoluer.

Mme WIGNO revient sur les actions menées pendant le confinement et notamment l'assistance aux personnes isolées. Elle a contacté 56 personnes de plus de 70 ans régulièrement. Pour certaines d'entre elles Mme Marie-Rose BELTZUNG et Mme Véronique WIGNO ont fait les courses. Cette dernière continue à le faire encore pour une personne.

Elle a également aidé deux familles de personnes plus jeunes atteintes du COVID.

Elle tient à remercier toutes les personnes qui ont proposé leur aide ainsi que le SUPER U pour la préparation des commandes.

M. Jean-Jacques ORIO revient sur l'opération de fabrication de masques par les bénévoles de la commune qui a permis de fédérer 47 personnes. Le tissu a été pris en charge par le CCAS de la commune. En tout 2 700 masques et 600 pour les enfants ont été réalisés.

Compte tenu du succès des masques pour les enfants, il va relancer une opération de ce type.

M. le Maire indique que pour la deuxième opération de distribution des masques aux habitants toutes les enveloppes sont prêtes et les élus peuvent les récupérer pour procéder à la distribution.

La prochaine municipalité avec les adjoints et les conseillers municipaux délégués se tiendra le Jeudi 4 juin à 17h30.

Un prochain conseil municipal se tiendra soit la semaine du 15 juin ou celle du 22 juin.

Fin de la séance à 21h40

Bollwiller, le 08 juin 2020

Le Maire :

Jean-Paul JULIEN



